Accusé de réception en préfecture 077-247700644-20231122-64-2023\_Del-DE Date de télétransmission : 24/11/2023 Date de réception préfecture : 24/11/2023



1 place de la Gare 77170 Brie-Comte-Robert

**2**: 01 60 62 15 81

### **SEANCE DU MERCREDI 22 NOVEMBRE 2023**

N° 64-2023

Objet: Décision modificative N° 3

Vu la délibération N° 10-2023 en date du 16 février 2023 portant adoption du Budget Primitif 2023,

Vu la délibération N° 21-2023 en date du 05 avril 2023 portant adoption du Budget Supplémentaire 2023,

Vu la délibération N° 38-2023 en date du 28 juin 2023 portant sur la décision modificative N° 1,

Vu la délibération N° 51-2023 en date du 20 septembre 2023 portant sur la décision modificative N° 2,

Vu l'avis favorable, à l'unanimité, de la commission « Finances - Développement de la Communauté » réunie le 08 novembre 2023,

Vu la note explicative de synthèse,

Considérant la nécessité d'ajuster les recettes et les dépenses de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie en section de fonctionnement et d'investissement,

Accusé de réception en préfecture 077-247700644-20231122-64-2023\_Del-DE Date de télétransmission : 24/11/2023 Date de réception préfecture : 24/11/2023

Suite de la délibération N° 64-2023

## Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

Article unique : Approuve la décision modificative ci-dessous détaillée :

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES									
TOTAL GENERAL DES RECETTES					2 800,00 €				
			RECETTES						
042	020	777	Quote part des subventions d'investissement	+	2 800,00 €				
	4786		TOTAL GENERAL DES DEPENSES		2 800,00 €				

			SECTION D'INVESTISSEMENT						
DEPENSES									
040	020	13911	Subventions d'investissement	+	2 800,00 €				
23	411	238	Avances versées sur commandes immo	+	14 212,15 €				
			17 012,15 €						
			RECETTES						
10	822	10222	Remboursement TVA	+	17 012,15 €				
			TOTAL GENERAL DES DEPENSES		17 012,15€				

## Délibération adoptée à l'unanimité,

Fait à Brie-Comte-Robert, le 23 novembre 2023.

Le Président, Jean LAVIOLETTE.



Accusé de réception en préfecture 077-247700644-20231122-64-2023\_Del-DE Date de télétransmission : 24/11/2023 Date de réception préfecture : 24/11/2023



Brie-Comte-Robert • Chevry-Cossigny • Servon • Varennes-Jarcy

1 place de la Gare 77170 Brie-Comte-Robert

**2**:01 60 62 15 81

# SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 22 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux novembre à dix-neuf heures et une minute, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le quinze novembre deux mille vingt-trois s'est rassemblé salle du conseil de la Mairie de Brie-Comte-Robert sise 2 rue de Verdun.

#### Etaient présents :

Mesdames BERNARDO, BOYER (arrivée avant le vote de la délibération N° 72-2023), FERRER, LABRUYERE, LAFORGE, MOLINERIS, NOEL, SAUVIGNON et Messieurs BEZOT, CHEVALIER, COLLON, DARMON, DENION, DUPUY, LAVIOLETTE, MORIN, PENNEC, PRUVOT, RALLIERE, SAMANIEGO, SAUVIGNON, SERGEANT, VILLAÇA, WOFSY.

#### Etaient représentés :

Madame MERIAUX pouvoir à Madame SAUVIGNON. Madame ROLLET pouvoir à Monsieur VILLAÇA. Madame SANTIN pouvoir à Monsieur SERGEANT.

### Etaient absents excusés :

Mesdames GONZAGUE et VINIT.

Monsieur COULUMY.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame NOEL a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : 30

Membres en exercice : 30

Membres présents : **23** (de la délibération  $N^{\circ}$  64-2023 à la délibération  $N^{\circ}$  71-2023) puis **24** (de la délibération  $N^{\circ}$  72-2023 à la délibération  $N^{\circ}$  77-2023).

Membres excusés et représentés : 3

Membres absents non représentés : 4 (de la délibération  $N^{\circ}$  64-2023 à la délibération  $N^{\circ}$  71-2023) puis 3 (de la délibération  $N^{\circ}$  72-2023 à la délibération  $N^{\circ}$  77-2023)

### Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le Procès-verbal de la séance du mercredi 20 septembre 2023.